

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article N°L 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

à 19 H 00

Hôtel de ville, Salle du Conseil – 45, rue de la Mer à Luc-sur-Mer

En séance publique

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du procès-verbal du 1^{er} juillet 2026

2/ Rapport des Décisions du Maire (article L2122-23 du CGCT)

3/ Finances

3.01 – Renouvellement de la solution « Carte Achat Public » - Caisse d'Epargne Normandie

4/ Ressources Humaines

4.01 – Signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Calvados pour la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

4.02 – Gratification des stagiaires – Augmentation du plafond maximum

5/ Travaux, voirie

5.01 – Projet d'adressage – Dénomination des voies

6/ Solidarité

6.01 – Mise à disposition d'un agent au CCAS de Luc-sur-Mer dans le cadre du dispositif STOPPAGE

7/ Jeunesse

7.01 – Modification du règlement intérieur – Activités périscolaires et extrascolaires – Pôle Enfance Jeunesse

8/ Associations

8.01 – Convention de reversement de la subvention accordée au Tennis Club de Luc par la FFT pour la réfection de 2 courts de tennis (intérieur et extérieur) et divers travaux sur le bâti existant

9/ Affaires juridiques

9.01 – Information du Conseil Municipal sur la demande de protection fonctionnelle de M. Philippe CHANU, Maire

10/ Intercommunalité

10.01 – Renouvellement des membres du C.A de l'EHPAD intercommunal de Douvres-la-Délivrande – Désignation des neuf représentants proposés par la Commune de Luc-sur-Mer

11/ Informations diverses

Publié le 09/09/2026

Le Maire,
Philippe CHANU



Certifié par
Dematis

09/09/2026 11:47